

Appel à l'expression d'intérêt :
l'exportation des concentrés miniers

TDR-2026-005-EOI-Agents de dédouanement à

Description des services :

**FOURNITURE DE SERVICES DE DEDOUANEMENT
A L'EXPORTATION DES CONCENTRES MINIERES
pour KIPUSHI CORPORATION SAS (Désignée ci-
après KICO SAS)**

Date limite de soumission :

15 avril 2025, 11h00am

Introduction

Cet appel à manifestations d'intérêt (« EOI ») vise à présélectionner des fournisseurs qualifiés pour participer à un prochain appel d'offres mené par KICO. Les fournisseurs intéressés doivent exprimer leur intérêt en remplissant et en soumettant les informations importantes d'identification client (*Annexe 1 : modèle de réponse EOI*) à KICO avant la date limite de soumission, afin qu'ils puissent être considérés pour participer au processus d'appel d'offres.

Parcours professionnel

Kipushi Corporation (KICO) est une entreprise minière de renom dédiée à l'extraction responsable du zinc, une ressource essentielle pour diverses applications industrielles et les infrastructures modernes. KICO opère dans la région de Kipushi, en République démocratique du Congo, où elle est reconnue comme l'un des principaux producteurs de zinc en Afrique. Le portefeuille d'actifs de l'entreprise comprend la mine souterraine historique de Kipushi, développée pour produire des concentrés de zinc de haute qualité. KICO s'engage dans des pratiques minières durables et joue un rôle central dans l'économie locale tout en contribuant à la chaîne d'approvisionnement mondiale du zinc.

Description résumée des services

Le fonctionnement continu et fiable de KICO dépend de l'exportation efficace et conforme du concentré minier de zinc depuis le site. Cela est essentiel pour atteindre les objectifs opérationnels, commerciaux et réglementaires. Le(s) prestataire(s) de services sélectionnés seront responsables du dédouanement en temps opportun et des services connexes pour les expéditions sortantes, y compris la préparation, la soumission et la gestion de toute la documentation d'exportation et des exigences réglementaires. La cargaison partira du site KICO SA et pourra être destinée à divers pays via des corridors d'exportation approuvés. Le prestataire de services doit veiller à la pleine

**TDR-2026-005-EOI-Agents de dédouanement à l'exportation des
concentres miniers-REV01**

conformité avec toutes les exigences applicables en matière de douane, de contrôle des exportations, de devises étrangères et réglementaires en République démocratique du Congo et dans les pays de transit.

Le Prestataire de services doit informer de manière proactive KICO SA de toute question réelle ou potentielle d'interface, de coordination, de réglementation ou de conformité avec les autorités, transporteurs, inspecteurs, institutions financières ou autres tiers, y compris toute exception échappant à la responsabilité du prestataire, afin de permettre une résolution rapide par KICO SA.

Tous les services doivent être réalisés strictement conformément aux politiques, procédures, normes éthiques et réglementations applicables de KICO SA.

**TDR-2026-005-EOI-Agents de dédouanement à l'exportation des
concentres miniers-REV01**

ANNEXE 1 : Modèle de réponse EOI

OBJET : TDR-2026-005-EOI-Agents de dédouanement à l'exportation des
concentres miniers

À : kicot@kipushicorp.com

ATTENTION : Appels d'offres KICO

Cher Monsieur ou Madame,

Nous soumettons par la présente notre Déclaration d'Intérêt en réponse à l'Appel à
Manifestation d'Intérêt

Cordialement,

Nom : _____

Poste dans l'entreprise : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Nom du fournisseur : _____

Inclure des attachements (obligatoire) :

- Profil d'entreprise mettant en avant l'expérience de compensation sortante/exportation.
- Certificats valides RCCM, ID NAT, NIF, ARSP et TVA.
- Agrément de la DGDA en tant que commissionnaire en Douanes .
- Preuve de capacité professionnelle et technique tel que définis dans les conditions d'éligibilité pour être agent de dédouanement en RDC.
- Preuve d'une expérience d'exportation de minéraux ou de matières premières réglementées.
- Liste des principaux clients d'exportation et des corridors d'exportation traités.
- Exemple de documents douaniers d'exportation (expurgés).
- Déclarations signées couvrant la conformité aux changes, la conduite éthique et l'historique de litiges.
- Preuve d'assurance et informations financières pertinentes.